



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**AVIS PUBLIC
DE PROMULGATION**

Avis de promulgation du règlement numéro 2024-481

Sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville le 2 décembre 2024 :

Règlement numéro 2024-481 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Ce règlement a pour objet de prévoir, entre autres, des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du Conseil

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 10^e jour du mois de décembre 2024.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière